

Postulez dès maintenant : Financement de projets d'innovation en matière d'Intelligence Artificielle

En 2019, l'Allemagne et la France se sont engagées, dans le "traité d'Aix-la-Chapelle", à améliorer leur coopération dans le domaine de la recherche et de la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle (IA) et l'innovation "leapfrog".

Sur cette base, un appel à projets commun pour des projets d'innovation sur l'IA a été lancé le 3 février 2021, coordonné par Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) et DLR Projektträger. "La France et l'Allemagne veulent être un moteur de l'intelligence artificielle en Europe", a affirmé le ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie Peter Altmaier dans ce contexte. Le budget total du financement est de 10 millions d'euros dans chacun des deux pays.

Passerelle entre la recherche et l'industrie

L'appel s'adresse en particulier aux projets de recherche et d'innovation franco-allemands sur les technologies d'IA pour la prévention des risques et la gestion des crises. Le projet doit être soumis par un consortium binational composé d'un maximum de cinq partenaires, comprenant au moins un partenaire éligible pour chacune des deux agences participantes (DLR et Bpifrance). Un Leading Principal Investigator (LPI) de chaque pays (Allemagne et France) doit être désigné.

Grâce à ces coopérations, les nouveaux projets devraient

établir une passerelle entre la recherche et l'industrie. L'objectif est que ces projets d'IA permettent de détecter automatiquement les crises plus tôt et de minimiser les effets négatifs grâce à des stratégies de solution appropriées. Le budget total, c'est-à-dire l'ensemble des coûts ou dépenses d'un consortium, mais pas le montant du financement demandé, doit être d'au moins 4 millions d'euros.

Accent sur la gestion et prévention des crises

L'appel vise en particulier les domaines de la santé, de l'économie et de la durabilité.

Dans le secteur de la santé, par exemple, il est possible de soumettre des projets dans lesquels l'IA utilise des études cliniques avec des données réelles pour tracer la propagation d'un virus. Les projets qui utilisent l'IA pour créer des modèles numériques afin de simuler des scénarios de quarantaine et les effets des médicaments ou des maladies sur les patients sont également envisageables.

Par exemple, des études sur la détection précoce de la maladie d'Alzheimer à l'aide de l'IA sont en cours depuis plusieurs années, mais n'ont pas encore abouti. L'IA pourrait désormais également être utilisée dans le cadre de la détection des infections au coronavirus. Des recherches comparables pourraient être subventionnées dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets d'innovation du secteur économique sont également invités à se porter candidats : Par exemple, des projets dans lesquels l'IA appliquée maintient la souveraineté économique en cas de crise, de sorte que les chaînes de valeur et la logistique puissent être maintenues ou les processus accélérés. La crise du coronavirus a clairement montré que l'Europe n'est pas suffisamment protégée dans ce domaine - par exemple, par la pénurie de produits d'hygiène et de désinfection et de masques l'année dernière. Par conséquent, les projets qui utilisent l'IA pour évaluer les conséquences d'un confinement, par exemple, sont également invités à postuler.

Les projets peuvent également aborder des questions transversales.

Procédure de demande

Les propositions de projet doivent être soumises en anglais avant le 29 avril 2021 à 12 heures. Elles seront ensuite évaluées par un panel d'experts. Les critères d'évaluation comprennent :

- le degré d'innovation et de valeur ajoutée du projet,
- la cohérence avec le champ d'application du programme et les domaines d'innovation envisagés,
- le caractère stratégique pour la France et l'Allemagne,
- la faisabilité,
- la qualité du consortium,
- la pertinence des dispositions prévues pour la gestion du projet,
- le nombre de partenaires appropriés,
- le potentiel du marché et des applications, et
- les conditions environnementales.

Il est prévu que les candidats soient informés du résultat de l'évaluation à partir du 23 juillet 2021. En cas de décision positive, le dossier complet du projet doit être soumis avant le 22 octobre 2021. La décision concernant l'approbation de la demande devrait être prise entre novembre 2021 et février 2022.

Nos experts du [Oppenhoff French Desk](#) seront ravis de vous conseiller sur toutes les questions juridiques et fiscales relatives à vos activités en Allemagne.

Vos contacts



Mareike Heesing, LL.M.
(Köln/Paris I)

Associée • Avocate

Konrad-Adenauer-Ufer 23
50668 Cologne

T +49 221 2091 320
F +49 221 2091 333

mareike.heesing@oppenhoff.eu



Tobias Kollakowski

Avocat

Konrad-Adenauer-Ufer 23
50668 Cologne

T +49 221 2091 432
F +49 221 2091 333

tobias.kollakowski@oppenhoff.eu

Oppenhoff & Partner Rechtsanwälte Steuerberater mbB
info@oppenhoff.eu · www.oppenhoff.eu

Oppenhoff